

16. « Joe le taxi » (1987)

« [...] Nous ne pensons pas que le cas de Nort-sur-Erdre puisse être retenu pour toute étude portant sur d'éventuels phénomènes aériens non identifiés (P.A.N.I.) ayant résisté à l'analyse. Le caractère douteux du témoignage et l'identification de l'enregistrement ne le permettent en aucun cas. »

Groupe d'Étude des Phénomènes Spatiaux Inexpliqués (*Bulletin du CUB*, n° 3, février 1988)

« D'un côté nous avons la France des crédules, pour laquelle ce témoignage était digne des meilleurs cas d'ovnis du siècle, et de l'autre la France des incroyables, pour lesquels à l'évidence cela n'était qu'une supercherie. L'enquête que nous allions réaliser allait démontrer qu'en fait nous nous trouvions ni dans un cas, ni dans l'autre. »

Jean-Jacques Velasco (*Ovnis, la science avance*, Laffont, 1993)

« La décision du GEIPAN de classer ce cas en catégorie D, malgré les résultats de l'analyse de la cassette, a été motivée par l'absence d'explication du phénomène lumineux et les résultats d'analyse de la végétation qui, s'ils ne sont pas probants, ne sont pas non plus complètement négatifs. »

Jacques Patenet (*Phénomènes aérospatiaux non identifiés, un défi à la science*, le Cherche-Midi, 2007)

Présentation du cas

Lundi 7 septembre 1987, veille de la rentrée des classes, à Nort-sur-Erdre (Loire-Atlantique), dans une ferme. Laurent, 10 ans, dort seul dans sa chambre lorsqu'un bruit extérieur, une sorte de bip-bip, le réveille. Le jeune garçon se lève, allume la lampe de chevet et regarde sa montre : il est très exactement 5h09. Il ouvre alors la fenêtre « pour mieux entendre », tout en laissant les volets clos. Le curieux son répétitif s'interrompt bientôt. Il pose son radiocassette sur le rebord de la fenêtre afin de pouvoir l'enregistrer s'il se manifestait à nouveau, ce qu'il fait lorsqu'il reprend effectivement six minutes plus tard. (La séquence enregistrée se situe au milieu de la chanson « Joe le Taxi », interprétée par Vanessa Paradis, d'où le nom attribué ensuite à ce cas.)

Une étrange lumière filtre alors à travers les volets, ce qui le décide enfin à les ouvrir : au bout de la pelouse, au niveau des fils électriques, lui apparaît une « chose ovale de couleur orange pâle ». Partant de ces indications, les gendarmes évalueront son diamètre à quatre ou cinq mètres pour une épaisseur d'un demi-mètre. Des points jaunes sont visibles sur une excroissance vaguement carrée qui dépasse au milieu – ou au-dessus – de l'objet. L'ensemble clignote toutes les quatre secondes environ, projetant au sol un faisceau lumineux vertical évoquant « comme de la poussière dans le Soleil », qui occulte six jeunes bouleaux situés juste en dessous. Pour mieux observer, l'enfant monte sur le rebord de la fenêtre. Le bruit s'interrompt définitivement et l'objet lumineux, jusque-là statique, commence à s'éloigner très lentement suivant une trajectoire rectiligne d'une centaine de mètres pour disparaître à la hauteur d'un croisement routier. L'observation se serait étendue sur quatre à cinq minutes.

Le jour même, le père de Laurent, convaincu que son fils « n'est pas de nature à inventer des choses semblables pour se rendre intéressant », la relate par téléphone à un journaliste de Radio France Loire-Océan, Gérard Marty. Ce dernier interviewe le témoin puis prévient la gendarmerie, qui à son tour saisit le GEPAN. Le 10 septembre, après deux jours d'hésitations, le journaliste diffuse sur les ondes l'information selon laquelle un enfant aurait enregistré le bruit émis par un OVNI. L'Agence France Presse (AFP) lance immédiatement une dépêche, suivie d'une seconde le lendemain. La nouvelle est alors vite répercutée par d'autres médias, même par ceux réputés les plus sérieux, tel le journal *Le Monde*¹.

Le responsable du GEPAN, de retour des Antilles françaises, où il est allé longuement enquêter sur la retombée de débris de satellite du 31 août 1987, ne se manifeste que le 23 septembre, date de clôture du procès-verbal, pour des investigations sur place. Assisté d'un psychologue (anonyme à ce jour) pour l'étude du témoignage, il effectue aussi divers prélèvements d'échantillons végétaux pour analyses, dont les résultats, disponibles « dans quelques semaines », pourraient bien selon lui s'avérer « révélateurs » rapporte alors la presse.

S'il n'existe aucune publication officielle du GEPAN sur ce cas, le principe des Notes Techniques ayant déjà été abandonné, son dernier directeur lui consacra un chapitre dans son ouvrage de 1993, le comptabilisant parmi « les cas hors du commun »². Cela en dépit de la mise en évidence d'une supercherie par des enquêteurs privés, menés par le journaliste et ufologue Renaud Marhic, intervenus dès le 12 septembre³. Les convergences suspectes et contradictions internes ne manquent effectivement pas dans le récit du jeune « témoin ».

Le témoin de l'observation

Pour ce cas encore, une seule personne témoigne du phénomène allégué.

Laurent est un garçon chétif, d'un caractère plutôt craintif et anxieux, recherchant la protection et la compréhension de son entourage. Angoissé par l'obscurité, il signale, avant la date de l'observation, de fréquents cauchemars accompagnés de réveils nocturnes qui l'amènent à se réfugier dans la chambre de ses parents.

L'enfant manifestera pourtant, à la surprise de sa mère, un étonnant sang-froid vis-à-vis de ce mystérieux objet puisqu'il serait aller jusqu'à se jucher sur le bord de la fenêtre pour mieux l'observer.

Très myope, il n'a apparemment chaussé ses lunettes qu'en cours d'observation. Ce point important n'est malheureusement pas précisé dans le procès-verbal de gendarmerie.

Le témoignage

Laurent indique aux enquêteurs du Comité des groupements Ufologiques Bretons (CUB) avoir vu le 7 septembre, depuis la fenêtre de sa chambre, « un peu de nuages et la Pleine Lune ». Nous constatons pour notre part que, si les relevés météorologiques confirment le premier point, le jeune garçon n'a pu aucunement y observer la Lune. Elle n'était en effet visible, basse sur l'horizon à 5 heures du matin, que depuis l'autre côté de la maison... Sirius était alors le seul objet céleste très brillant observable dans cette portion du ciel, mais une confusion avec cette étoile peut, à notre avis, être ici exclue. Le CUB a par ailleurs pu vérifier l'absence d'aéronefs conventionnels, civils ou militaires, dans le secteur pour l'horaire indiqué.

À première vue, le cas ne semble donc pouvoir se réduire à une méprise.

Cependant, la veille de l'observation alléguée, « vers 7h15 » du matin, alors que ses parents, occupés à la traite des vaches, sont absents du domicile familial, le jeune garçon a déjà vu un autre phénomène lumineux bizarre. Il était « sans forme, jaune comme le Soleil » et filtrait pareillement à travers les volets de la fenêtre de sa chambre... Un bruit étrange, ressemblant à celui qu'il enregistrera le lendemain mais « sans être exactement pareil », en émanait. Effrayé, il a rapporté son observation à ses parents, mais ceux-ci, incrédules, l'ont rabroué, évoquant simplement le lever du Soleil et « des voitures passant très vite » sur la route voisine...

Ultérieurement, Jean-Jacques Velasco proposera une autre interprétation du phénomène : « la veille, il avait entendu un bruit ressemblant à une sirène, et vu au travers de sa fenêtre une lumière, sans doute une ambulance ». Cette hypothèse s'avère toutefois peu crédible, la lumière étant jaune-orangée et non bleutée comme celle émise par les gyrophares des véhicules sanitaires légers. Le GEPAN avait d'ailleurs toute latitude pour vérifier la présence d'un tel véhicule à l'heure dite, ce qui lui aurait aussi permis d'évaluer la fiabilité du témoignage de l'enfant.

Quant au bruit perçu, Laurent en fournira une autre explication prosaïque aux enquêteurs privés : il était « comme celui du vent »...

Nous avons pu de notre côté facilement établir que, le 6 septembre, à 7h40, le Soleil se trouvait à l'azimut exact de l'OVNI, si l'on se fie au procès-verbal de gendarmerie. Les enquêteurs du GEPAN se sont-ils seulement aperçus de cette très curieuse coïncidence ?

L'observation dite « de la veille » correspond donc fort probablement, comme le pensaient les parents du garçon, au Soleil levant, semblant « pulser » entre quelques nuages (l'enfant parlera à un journaliste de *l'Éclairteur* de « fumée sur les côtés » de l'objet). La colonne de lumière dessinée par le témoin pourrait n'être alors qu'un rai de lumière passant à travers les nuages ou

éventuellement un pilier solaire⁴, l'ensemble disparaissant graduellement derrière ces mêmes nuages. L'effet produit peut effectivement donner l'illusion d'un éloignement progressif du phénomène observé, le témoin disant s'être servi du croisement routier comme repère visuel.

L'environnement physique du phénomène

L'enregistrement sonore

Le témoin déclare avoir d'abord ouvert la fenêtre, puis déclenché l'enregistrement et enfin écarté les volets pour pouvoir observer la source émettrice. Or, « les diverses reconstitutions ont montré que le grincement ainsi produit devait figurer sur la bande magnétique. Il n'en est rien. »⁵ Aucun autre bruit parasite extérieur n'est d'ailleurs perceptible. En outre, le son n'augmente pas d'intensité comme cela aurait dû être le cas à ce moment précis. L'enregistrement atteint enfin à peine 20 secondes, et non 4 à 5 minutes comme l'a souvent prétendu l'enfant, qui s'étonnera ensuite de sa brièveté. Ces diverses incohérences sont passées sous silence dans l'ouvrage de M. Velasco.

Pour Gérard Marty et les techniciens de Radio France Loire-Océan, le bruit enregistré ressemble beaucoup au signal d'une radiobalise. À la demande de la station, l'École Nationale Supérieure de Mécanique de Nantes se penche sur l'enregistrement mais se borne à confirmer cette ressemblance.

Une analyse plus fine effectuée par Bernard Teston au laboratoire d'acoustique du CNRS de l'Université de Provence, cette fois pour le compte de l'Association d'Étude sur les Soucoupes Volantes (AESV), apportera la preuve de la supercherie. Le bruit correspond à un signal à cycle répétitif régulier d'une double périodicité. Il n'a pas été enregistré en mode micro comme le soutient le témoin mais en mode radio, ainsi que l'atteste l'existence d'une succession de points et de traits semblables à du morse sur des fréquences typiques d'un radar transhorizon (capable, comme son nom l'indique, de détecter des cibles situées à très grande distance, au-delà de l'horizon). La source serait plus précisément un radar transhorizon soviétique implanté en Transylvanie (Roumanie), connu des radioamateurs francophones sous le nom de « moulinette à caviar ».

Ces signaux ont donc manifestement été captés sur le tuner de l'appareil dans la gamme des ondes courtes. Pour anticiper des questions gênantes, Laurent s'était empressé de signaler lui-même aux lucides enquêteurs du CUB avoir déjà entendu « des trucs pareils sur les ondes courtes »⁶...

Ces résultats seront ensuite simplement confirmés par le GEPAN qui confiera à François Louange le soin d'expertiser la bande magnétique originale. Mettant à contribution le Laboratoire d'acoustique de l'Établissement Central d'Armement d'Arcueil (ETCA), M. Louange conclura à son tour le 10 octobre 1988 que l'enregistrement a été réalisé directement en mode radio et non par le biais du microphone incorporé, qui aurait alors aussi capté le bruit du moteur du radiocassette, et qu'il s'agissait effectivement de « l'enregistrement d'une balise, avec une modulation générée par un radar transhorizon, probablement soviétique »⁷.

Les effets biochimiques

L'enquête aurait pu se clore sur ce constat mais le directeur du GEPAN se fondera encore une fois sur de présumées altérations biochimiques de la végétation environnante pour valider contre toute évidence ce témoignage fallacieux.

Aucune publication ne signale la date, la méthode, le nombre et la nature des prélèvements effectués. Ceux-ci ne sont toutefois pas antérieurs au 23 septembre, soit 16 jours après la prétendue observation, puisque le procès-verbal n'en fait aucune mention. Seul M. Velasco indique dans son livre que les échantillons ont été lyophilisés dans le laboratoire de biologie végétale de l'université la plus proche pour ensuite être analysés par Michel Bounias.

Ce toxicologue aurait conclu qu'« une augmentation des teneurs en phénols libres et conjugués affecte constamment les échantillons, avec un maximum de signification pour l'un d'entre eux (l'échantillon prélevé sur le bouleau). Compte tenu de l'absence de traumatisme visuellement décelable sur les feuilles, cette observation suggère l'hypothèse d'un facteur traumatique ayant

exercé une action à distance [...]. L'altération de la photosynthèse pourrait être compatible avec un choc lumineux ou même thermique. Les variations glucidiques pourraient en être une répercussion, de même que la mobilisation du glucose et du fructose libre peut concorder avec la forte demande énergétique entraînée par la synthèse des phénols. »⁸

M. Bounias ne relève pas comme à Trans-en-Provence d'effet décroissant avec l'éloignement, en dépit de la présence près de l'objet allégué de deux bouleaux puis d'une haie de lauriers propres à mettre en évidence un tel effet. Cette absence de résultats positifs sur les bouleaux, et paradoxalement de toute analyse sur les lauriers, n'empêche pas MM. Bounias et Velasco d'évoquer « une action à distance », « un choc lumineux ou même thermique » non définis, bref de suggérer à nouveau une origine mystérieuse pour ces traumatismes.

Observons enfin qu'un poirier, d'environ 8 mètres de haut, se situe droit sur la trajectoire qu'aurait suivi l'OVNI. Même en cherchant bien, aucune trace suspecte ne sera relevée sur l'arbre par les différents enquêteurs...

L'environnement psychosocial

L'observation réelle, bien que déficiente, du Soleil levant le 6 septembre a très probablement été utilisée par Laurent pour crédibiliser le récit fictif du lendemain. La frustration ressentie devant l'incrédulité de ses parents en constitue vraisemblablement le motif déterminant. L'histoire, imaginée à partir d'éléments d'observation authentiques, devrait donc être considérée plutôt comme une maladroite tentative de justification et de reconnaissance *a posteriori* que comme un canular. À l'origine strictement familiale, elle deviendra du fait des parents du « témoin » une affaire publique prenant des proportions qu'eux-mêmes n'imaginaient pas. Dès lors, Laurent ne se sentira plus en position de se rétracter. Par la suite, il manifestera souvent son désir d'être cru et, parallèlement, son souci de préserver la confiance et la réputation de ses parents.

Du côté du GEPAN, la nature frauduleuse de la preuve matérielle arguée par le témoin, à savoir l'enregistrement sonore, ainsi que l'inconsistance de son témoignage, toutes deux révélées par les enquêteurs privés, posent toutefois un problème objectif à son directeur. M. Velasco ne peut ignorer totalement ces faits, mais ne peut non plus rejeter les résultats fournis par l'analyste de l'INRA sans remettre en question ceux obtenus sur le cas de Trans-en-Provence, devenu dans l'intervalle sa carte de visite... Ces exigences opposées le conduiront à donner une conclusion si personnelle à son enquête que celle-ci mérite d'être reproduite telle quelle :

« Les expertises sur l'enregistrement conduisent à pencher en faveur de l'hypothèse du canular. D'un autre côté les analyses biochimiques montrent un effet traumatisant bien réel sur les végétaux situés à proximité du phénomène lumineux rapporté, alors qu'aucune autre source de chaleur, de lumière ou d'ondes électromagnétiques ne se trouve proche de ces végétaux.

Comment concilier ces données apparemment contradictoires ?

Après discussion avec le psychologue qui m'accompagnait pendant toute l'enquête, je propose une solution :

- L'enfant a réellement vu un phénomène lumineux, que l'on ne peut identifier.
- Il a réellement entendu un bruit extérieur et a cru l'enregistrer. Mais son anxiété lui a fait commettre une erreur dans la manipulation de la cassette, et il a enregistré un bruit provenant de la radio. »⁹

Chacun évaluera la probabilité d'un tel scénario...

Laissons à un autre convaincu de l'existence d'objets artificiels extraterrestres dans nos cieux, le physicien Auguste Meessen, figure de proue de la SOBEPS, la principale association ufologique belge, le soin de conclure : « En novembre 2005, j'ai essayé d'entrer de nouveau en contact avec Laurent. J'ai téléphoné aux parents, sans dire que les soupçons s'étaient consolidés. Je voulais seulement parler à Laurent. Il m'a téléphoné et n'a pas hésité un instant pour me dire que son histoire n'était pas vraie. Il ajouta cependant que même ses parents ne le savaient que depuis peu de temps. Il m'expliqua qu'ils avaient "cru trop vite". Tout s'est emballé et a pris des proportions énormes. Laurent n'a pas su faire marche arrière. Il en a souffert beaucoup, mais finalement, sans

que je sache quelles circonstances ont pu l'y amener, il a eu le courage de l'avouer à ses parents. »¹⁰

Malheureusement cautionné à un niveau international par le responsable d'un service officiel du CNES¹¹, le PAN D avec effets physiologiques de Nort-sur-Erdre n'est en réalité qu'une supercherie enfantine qui a trop duré, à reclasser désormais dans la longue liste des cas d'OVNI déjà expliqués (PAN A) de la base de données de ce service.

Notes du chapitre 16

¹ Yves Rochecongar, « Un OVNI sur bande magnétique », *Le Monde*, 15 septembre 1987.

² *Ovnis, la science avance, op. cit.*, pp. 106-112.

³ Renaud Marhic, « Nort-sur-Erdre, 7 septembre », *Bulletin du Comité des groupements Ufologiques Bretons (CUB)*, n° 3, février 1988.

⁴ Au lever ou au coucher du Soleil, des cristaux de glace en suspension dans l'atmosphère peuvent réfléchir une partie de la lumière solaire et créer une colonne de lumière verticale partant du haut ou du bas de l'astre.

⁵ Renaud Marhic, « Nort-sur-Erdre, 7 septembre : Il est cinq heures... Laurent s'éveille », *Ovni-Présence*, n° 39, février 1988, pp. 13-16.

⁶ *Ibid.*, p. 15.

⁷ *Ibid.*


⁸ *Ovnis, la science avance, op. cit.*, p. 111.

⁹ *Ibid.*, p. 112.

¹⁰ Auguste Meessen, « La résolution des énigmes de Nort-sur-Erdre et les méthodes diffamatoires des sceptiques », *Infoespace*, n° 113, décembre 2006, pp. 37-59.

Jusqu'à ces aveux explicites de Laurent, M. Meessen avait lui-même toujours combattu la thèse d'une mystification : « Il convient de signaler qu'en 1989, je me suis rendu à Nort-sur-Erdre, pour voir les lieux et pour interroger Laurent, ses parents et les gendarmes. Je n'ai rien trouvé qui puisse justifier l'idée d'une fraude de cette manière. » (Auguste Meessen, « Le phénomène OVNI et le problème des méthodologies », *Revue Française de Parapsychologie*, vol. 1, n° 2, 1998, pp. 79-102)

¹¹ Conférence de Pocantico (New York, USA), 29 septembre – 4 octobre 1997. Cf. Peter A. Sturrock *et al.*, « Physical evidence related to UFO reports », *Journal of Scientific Exploration*, Volume 12, Number 2, Summer 1998. En 1994, lors d'une conférence de la Society for Scientific Exploration (SSE) organisé à Glasgow, M. Velasco présentait déjà « Joe le Taxi » comme un de ses meilleurs cas avec effets physiologiques (*cases with physiological signs*), avançant comme « signes visibles (plantes) » (*visible signs [plants]*) : feuilles de bouleau endommagées (*birch leaves damaged*) et comme « interprétation suggérée » (*suggested interpretation*) : champ électromagnétique micro-onde (*electro-magnetic field microwaves*). Cf. 1981: *Physical Trace Case*. In: *Trans-en-Provence, France* [en ligne], s.d. Disponible à l'adresse http://www.ufoarea.com/encounters_1981_france.html.


 AGENCE FRANÇAISE DE L'ESPACE

CASES WITH PHYSIOLOGICAL SIGNS

ENQUIRY CASE	VISIBLE SIGNS (PLANTS)	TYPE OF ANALYSIS	LABORATORY	SUGGESTED INTERPRETATION	STUDY
CHRISTELLE 27/11/79	Grass flattened in given direction	Plant physiology	UPS Toulouse Pr. TOUZE	None	Mechanical properties of grass tissue
TRANS EN PROVENCE 08/01/81	Alfalfa leaves withered	Biochemical	INRA Avignon Pr. BOUNIAS	Electro-magnetic field Microwaves	Effect of microwaves on plants
AMARANTE 21/10/82	Grass raised Amaranth leaves withered, fruits burst	Plant physiology	UPS Toulouse Pr. ABRAVANEL	Electro-magnetic field Microwaves	Effect of lightning on plants
JOE LE TAXI 07/09/4	Birch leaves damaged	Biochemical	INRA Pr. BOUNIAS	Electro-magnetic field Microwaves	Effect of microwaves on plants